

mairie
ti ker

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, 11 Mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL

Absent avec procuration : 2 : Sylvie LE CARVENNEC à Maurice OFFRET, Ronan GEFFROY à Didier NEVEUX

Absent sans procuration :

Date de convocation : 30 Avril 2026

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CANN

Objet : Affichage de l'éco-pâturage

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré lors de la séance du 20 Février 2026 sur la dénomination du site de l'éco pâturage.

Il ajoute qu'il est nécessaire d'installer un affichage sur le site pour informer le public.

Madame Magali BODEREAU ajoute que cet affichage a été travaillé en collaboration avec l'association La Cav'en Folie, le CMJ et qu'une illustration de Madame Muriel CHATEL, aquarelliste de CAVAN, a été reprise pour la remercier du travail réalisé et du temps consacré au CMJ.

Il est proposé au Conseil Municipal l'affichage suivant :





202605-11

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260511-20260511-DE

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** l'affichage présenté ci-dessus pour l'éco pâturage sous réserve de quelques modifications
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cet affichage
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'affichage présenté ci-dessus pour l'éco pâturage
- **Autorise** Monsieur le Maire à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cet affichage
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul LE CANN



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État